



Association nationale des
Elus Locaux d'Opposition

CONFERENCE DE PRESSE

REMISE DES PRIX DE LA DEMOCRATIE LOCALE 2016

LE VENDREDI 2 DECEMBRE 2016 A 11H

« Les élus d'opposition sont là pour proposer, pour dialoguer et quand il le faut pour s'opposer à des décisions qu'ils jugent aller contre l'intérêt général. Mais, ce contre-pouvoir, pourtant légitime, dérange certains maires. Ces derniers n'hésitent pas à priver les élus d'opposition de leur droit d'information, de formation et d'expression. Résultat : l'AELO mesure un accroissement inquiétant des plaintes dans les tribunaux administratifs ».

C'est pourquoi l'Association nationale des Elus Locaux d'Opposition remet à nouveau ses **Prix de la démocratie locale 2016**. « Bonnet de Marianne » pour les bons élèves de la démocratie locale ou « **Bonnet d'âne** » pour les **cancre des majorités locales** qui, de droite, du centre ou de gauche, **traitent leur opposition en bafouant les droits élémentaires**.

Plusieurs maires ont encore sévi contre la démocratie locale en 2014 / 2016 et ont mérité de se faire épingleur pour leurs **actes antidémocratiques qui les ont fait condamner par le tribunal administratif** et leur donnent droit à un bonnet d'âne. **Neuf maires ont ainsi été « épinglés » pour non respect du droit d'expression, d'information, entraves à la transparence et autres attitudes antidémocratiques. Le non respect du droit à la formation des élus pour lequel le Ministre de l'Intérieur a réagi favorablement à notre interpellation est aussi à déplorer.**

LES « BONNETS » 2016 :

Témoins attentifs de la vie des collectivités territoriales, l'AELO n'a malheureusement pas à signaler d'acte particulier, de geste, de réglementation, de responsables d'exécutifs locaux qui auraient permis d'améliorer la démocratie locale. Pas de Bonnet de Marianne cette année ...

Par contre, plusieurs maires indécents ont été responsables de comportements autoritaires, illégaux ou d'incorrection vis-à-vis de leur opposition. Nombreux sont ceux qui ont fait preuve de méconnaissance de la législation sur les droits des élus ou de mauvaise foi dans son application.

C'est ainsi que sont décernés pour cette édition 2016 des bonnets d'âne aux maires des 9 communes de Auby, Beaumont du Gâtinais, Levallois-Perret, Noisy le sec, Orange, Puteaux, Wissous, Rivesaltes et Villecresne.

Par ailleurs, une **mention spéciale** sera attribuée aux nombreuses mairies qui ne connaissent pas ou feignent de ne pas connaître le **droit individuel à la formation de leurs élus**.